



Procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2022 à 19 heures

## MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANGLÈLE-DE-MONNOIR

À une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir tenue le lundi 19 décembre 2022 à compter de 19 heures au Centre communautaire Charles-D'Auteuil au 1, rue des Loisirs et à laquelle sont présents M. Denis Paquin, maire, ainsi que mesdames et messieurs les conseillers suivants:

M. Michel Vézina, conseiller au poste numéro 1  
Mme Isabelle Sévigny, conseillère au poste numéro 2  
Mme Johanne Lacourse, conseillère au poste numéro 3  
M. Marcel Boulay, conseiller au poste numéro 4  
Mme Lise Dufour, conseillère au poste numéro 5

Est absent : M. Nicolas Beaulne, conseiller au poste numéro 6

Les membres présents forment quorum sous la présidence du maire.

Mme Pierrette Gendron, directrice générale et greffière-trésorière, est aussi présente.

L'avis de convocation a été transmis conformément au *Code municipal* à tous les membres du Conseil municipal, le jeudi 15 décembre 2022, afin de prendre en considération les sujets suivants :

### Ordre du jour

1. Présentation des prévisions budgétaires et du Programme triennal d'immobilisations
2. Adoption des prévisions budgétaires 2023 de la Municipalité pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023, pour approbation (doc)
3. Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024, pour approbation (doc)
4. Document explicatif sur les prévisions budgétaires 2023 et transmission à chaque adresse civique, pour approbation (doc)
5. Période de questions
6. Clôture de la séance

1. Présentation des prévisions budgétaires et du Programme triennal d'immobilisations
- 

M. Denis Paquin, maire, et Mme Pierrette Gendron, directrice générale, présentent les points saillants des prévisions budgétaires et du Programme triennal d'immobilisations de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir.

Résolution numéro 22-12-321

2. Adoption des prévisions budgétaires 2023 de la Municipalité pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023
- 

**Considérant** que, conformément à l'article 954 du Code municipal, la Municipalité doit adopter un budget pour l'exercice financier 2023 et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

**Considérant** que, conformément à l'article 956 du Code municipal, un avis public a été publié le cinquième jour de décembre 2022 concernant l'adoption du budget 2023;

**En conséquence**, il est proposé par Mme Isabelle Sévigny, appuyé par M. Marcel Boulay et **résolu** que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Monnoir adopte les prévisions budgétaires pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023, à savoir :

<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>BUDGET 2022</b>	<b>BUDGET 2023</b>
	Administration générale	544 114 \$	597 516 \$
	Sécurité publique	504 042 \$	595 679 \$
	Transport	397 901 \$	446 298 \$
	Hygiène du milieu	596 036 \$	589 015 \$
	Santé et Bien-être	20 638 \$	18 644 \$
	Urbanisme	111 999 \$	121 078 \$
	Loisirs et Culture	315 139 \$	319 770 \$
	Frais de financement	33 481 \$	104 329 \$
	Amortissement des immobilisations	454 600 \$	545 277 \$
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>2 977 950 \$</b>	<b>3 337 606 \$</b>
	Remboursement de la dette	30 314 \$	27 734 \$
	Remboursement au fonds de roulement	31 000 \$	31 000 \$
	Affectations	289 658 \$	249 900 \$
<b>GRAND-TOTAL</b>	<b>3 328 922 \$</b>	<b>3 646 240 \$</b>	
<b>Revenus</b>		<b>BUDGET 2022</b>	<b>BUDGET 2023</b>
	Revenus de taxes foncières	1 643 744 \$	1 751 436 \$
	Compensations services	492 459 \$	520 598 \$
	Compensation tenant lieu de taxes	10 613 \$	14 420 \$
	Services rendus	103 503 \$	83 034 \$
	Autres revenus	79 350 \$	67 350 \$
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>2 329 669 \$</b>	<b>2 436 838 \$</b>
	Revenus de transferts	92 948 \$	129 978 \$
	Surplus affecté	451 705 \$	534 147 \$
	Amortissement des immobilisations	454 600 \$	545 277 \$
	<b>GRAND-TOTAL</b>	<b>3 328 922 \$</b>	<b>3 646 240 \$</b>

## ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Dépenses		BUDGET 2022	BUDGET 2023
	Administration générale	177 793 \$	5 400 \$
	Sécurité publique	18 000 \$	74 000 \$
	Transport	2 216 969 \$	233 600 \$
	Hygiène du milieu	277 928 \$	
	Loisirs et culture	110 767 \$	182 028 \$
	<b>TOTAL</b>	<b>2 801 457 \$</b>	<b>495 028 \$</b>
Revenus		BUDGET 2022	BUDGET 2023
	Autres (subventions et autres)	1 657 807 \$	143 215 \$
	Affectation des activités de fonctionnement	263 500 \$	244 900 \$
	Affectation revenu reporté « Parcs & terrains de jeux »	6 500 \$	
	Emprunt au Fonds de roulement	62 000 \$	100 000 \$
	Financement à long terme	811 650 \$	6 913 \$
	<b>TOTAL</b>	<b>2 801 457 \$</b>	<b>495 028 \$</b>

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 22-12-322

### 3. Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025

**Considérant** que, conformément à l'article 953.1 du *Code municipal*, le Conseil d'une municipalité doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter le programme des immobilisations de la Municipalité pour les trois exercices financiers subséquents;

**Considérant** que, conformément à l'article 956 du *Code municipal*, un avis public a été publié le cinquième jour de décembre 2022 concernant l'adoption des dépenses en immobilisations pour les années 2023-2024-2025;

**En conséquence**, il est proposé par Mme Johanne Lacourse, appuyé par M. Michel Vézina et **résolu** que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Monnoir adopte le programme triennal d'immobilisations pour les années 2023-2024-2025, à savoir :

**P**ROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2023-2024-2025

PROJETS D'INVESTISSEMENTS	Montants	Année
Infrastructure de voirie chemin Saint-François (subvention TECQ 50 000 \$)	180 000 \$	<b>2023</b>
Abribus	15 500 \$	
Étude préliminaire pour travaux d'infrastructures sur la rue Girard	20 000 \$	
Ordinateur-serveur au bureau municipal	5 400 \$	
Appareils respiratoires des pompiers	74 000 \$	
<b>TOTAL</b>	<b>294 000 \$</b>	

PROJETS D'INVESTISSEMENTS	Montants	Années
Travaux de pavage descente de la Côte-Double	130 000 \$	<b>2024</b>
Plans et devis réservoir d'eau potable (si subvention)	75 000 \$	
Travaux de pavage	120 000 \$	<b>2025</b>

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 22-12-323

4. Dépôt du document explicatif sur les prévisions budgétaires 2023 et transmission à chaque adresse civique

Sur proposition de Mme Lise Dufour, appuyée par Mme Isabelle Sévigny, il est **résolu** de distribuer le document explicatif portant sur les prévisions budgétaires 2023 à chaque adresse civique le 22 décembre prochain et de le publier sur le site internet de la Municipalité et ce, conformément aux dispositions de l'article 957 du Code municipal.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

5. Période de questions réservée au public

*Une période de question réservée au public se tient à ce moment-ci.*

Résolution numéro 22-12-324

6. Clôture de la séance

Sur proposition de Mme Johanne Lacourse, appuyée par M. Michel Vézina, il est **résolu** que la séance soit levée à 19 h 10.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

\_\_\_\_\_(Original signé)\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_(Original signé)\_\_\_\_\_  
Directrice générale et  
greffière-trésorière